

LICENCES FFSA

INFORMATIONS RELATIVES AU PERMIS DE CONDUIRE À 17 ANS



© FFSA

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'âge minimum pour l'obtention du permis de conduire catégorie B a été abaissé de 18 à 17 ans. Par conséquent, toutes les licences FFSA conditionnées à l'obtention du permis sont accessibles aux personnes âgées de 17 ans.

Les licences concernées sont les suivantes :

- Internationale Concurrent-Conducteur « C » Route Auto (ICCCR) ;
- Internationale Concurrent-Conducteur « D » Route Auto (ICCDRO) ;
- Internationale Concurrent-Conducteur Dragster / Records (ICCDR) ;
- Internationale Concurrent-Conducteur Restrictive Auto (ICCRES) ;
- Nationale Concurrent-Conducteur Auto (NCC) ;
- Nationale Concurrent-Conducteur Terre (NCCT) ;
- Régionale Concurrent-Conducteur (RCC) ;
- Régionale Concurrent-Conducteur Epreuve d'Accélération (RCCR) ;
- Régionale Concurrent-Conducteur Restrictive Auto (RCCRES).